



Divorce en cours dettes enfants

Par **LILOU**, le **20/02/2011 à 20:43**

Bonjour,rnrnMes beaux parents sont en instance de divorce, la ONC a eu lieu mon beau père n'était pas présent.rnMa belle mère a déménagé et habite dans son nouvel appartement.rnMon beau père a contracté des prêts avant cette ordonnance et peut être après mais sans l'accord de ma belle mère. Il ne paie pas son loyer ni ses factures. rnrnMes questions : Ses créanciers vont il se retourner contre son épouse (par exemple pour le paiement du loyer , EDF) ou les enfants ?rnrnQuel moyen ma belle mère peut elle mettre en œuvre pour divorcer le plus rapidement possible et ne pas payer les dettes de mon beau-père?rnrnMerci

Par **Marion2**, le **20/02/2011 à 21:20**

Les dettes qui ont été faites pendant le mariage et qui correspondent à des dettes pour le foyer (EDF, Loyer, eau.... certains crédits à la consommation...)rnrnseront réclamés à votre belle-mère si votre beau-père ne les règle pas.rnrnMême lorsqu'elle sera divorcée, les dettes contractées pendant le mariage peuvent lui être réclamées.

Par **LILOU**, le **20/02/2011 à 21:26**

Si ma belle mère ne peut payer , les créanciers peuvent ils se retourner contre les enfants?rnrnMon beau père ne s'occupe de rien et ne s'occupera de rien.rnrnAvez vous une idée pour dénouer cette situation inextricable?rnrnMerci pour vos réponses

Par **Marion2**, le **20/02/2011** à **21:51**

Non, les créanciers ne peuvent pas se retourner contre les enfants.
Avez vous une idée pour dénouer cette situation inextricable?
Malheureusement non, il n'y a aucune solution.